

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AE494

présenté par

M. Alain David, M. Hutin, M. Potier, Mme Laurence Dumont et M. Jérôme Lambert

-----

### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

À l'alinéa 6, après le mot :

« international »,

insérer les mots :

« , y compris à travers sa coopération culturelle et audiovisuelle, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner que l'aide au développement française ne doit pas s'exonérer de jouer un rôle en matière culturelle et audiovisuelle.

Le présent cadre de partenariat global (CPG) précise que « dans un contexte de remise en cause profonde du multilatéralisme et de la coopération internationale, de compétition accrue entre grandes puissances, qui mettent en avant des discours et des intérêts divergents, et alors que de nouveaux acteurs investissent le champ du développement sans nécessairement partager les règles et valeurs forgées par la communauté internationale au cours des dernières décennies, la politique de développement de la France permet de projeter à l'international ses valeurs, ses priorités et ses intérêts, ainsi que ceux de l'Europe, et de les faire valoir au sein des institutions multilatérales comme auprès des principaux acteurs du développement ». Le présent amendement y ajoute la nécessité que la politique de développement s'appuie également dans ce cadre sur les actions de « coopération culturelle et audiovisuelle ».